

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE TAUVES

Séance du 13 avril 2022

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 08/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE</i>
Présents : 11	Présents : Christophe SERRE, Laurent GIAT, Marie-Noëlle BOYER, Bernard DAUPHIN, Bernard GREGOIRE, Dominique BOYER MUNOZ, Didier BONHOMME, Maxime MANY, Fabrice GAY, Régis BERTRAND, Sandrine ESPINOUBE
Votants : 15	
Pour : 15	
Contre : 0	Représentés : Christophe VERGNOL par Bernard GREGOIRE, Léa SERRE par Bernard DAUPHIN, Jean-Louis FALGOUX par Christophe SERRE, Catherine BALLET par Maxime MANY
Abstentions : 0	
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Didier BONHOMME

Objet: Dénomination des rues - DE_2022_048

Annule et remplace la délibération DE 2022_021

Monsieur le Maire précise que quelques erreurs ou oublis sont à enregistrer. Il convient donc de reprendre la délibération.

Monsieur le Maire précise que les plans ont été à disposition jusqu'au 18 juin aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie. Un registre était disponible pour les observations du public. Suite à cette consultation, le Conseil Municipal peut adopter ce projet en délibérant sur les dénominations des rues et le système de numérotage.

Quelques modifications sont apportées suite à des observations.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rues, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les Communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La numérotation proposée est le système décimétrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et impair

La dénomination des rues est présentée au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

-valide le principe général de dénomination des voies de la Commune ;

-valide le nom attribué aux voies communales ; et le système de numérotation décimétrique pour les villages et séquentielle pour le Bourg ;

autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

-adopte les dénominations suivantes :

Nom de la voie
CHEMIN CHAMPRADOU
CHEMIN CHEZ PRE
CHEMIN DE BADASSAT
CHEMIN DE CHEMINADE
CHEMIN DE FOUGHEOLLES
CHEMIN DE GRANGES
CHEMIN DE LA BRIQUE
CHEMIN DE LA CHALEILLE
CHEMIN DE LA CHAPELLE
CHEMIN DE LA FOURNIALE
CHEMIN DE LA GAMELLE
CHEMIN DE LA MAÇONNERIE
CHEMIN DE LA MODERE
CHEMIN DE LA MORTAGNE
CHEMIN DE LA PIERRE BLANCHE
CHEMIN DE LA RIBEYRE
CHEMIN DE LA ROCHE
CHEMIN DE LA ROCHE BIDOU
CHEMIN DE LA VAREILLE
CHEMIN DE LA VIALLE
CHEMIN DE MANARANCHE
CHEMIN DE NOILHAT
CHEMIN DE PARLAIGUE
CHEMIN DE PUY GERMAUX
CHEMIN DE RIBBES
CHEMIN DE RIMAUDEIX
CHEMIN DE SAINT GAL
CHEMIN DE SERRETTE
CHEMIN DE TREMOULET
CHEMIN DE TYRANDE
CHEMIN DE VANTOUSTOUX
CHEMIN DE VASSIVIERE
CHEMIN DE VIVERS
CHEMIN DES AUCHERS
CHEMIN DES BESSES
CHEMIN DES BLAIREAUX
CHEMIN DES BUGHES
CHEMIN DES CROUTES
CHEMIN DES DIESES
CHEMIN DES FRAUX
CHEMIN DES GRAILLES
CHEMIN DES JARDINS
CHEMIN DES JUSSAINS
CHEMIN DES LUGANDS
CHEMIN DU SAGNAT DES MESANGES
CHEMIN DES PAVINS
CHEMIN DES SAGNES
CHEMIN DES TREINS
CHEMIN DES VINLAS
CHEMIN D'ESCLADINE
CHEMIN DU CHATEAU
CHEMIN DU CHATEAU D'EAU
CHEMIN DU COMMUNAL
CHEMIN DU CUSSET
CHEMIN DU FOUR
CHEMIN DU LEYRIT
CHEMIN DU PONT
CHEMIN DU PUITS
CHEMIN DU REJANET
CHEMIN DU RIBAGEAI

Nom de la voie
IMPASSE DE LA BEAUTOURNE
IMPASSE DE LA CHAUX DE TYRANDE
IMPASSE DE NOILHAGUET
IMPASSE DE PIAUVEJAS
IMPASSE DES ARBOULETS
IMPASSE DES CHAUMETTES
IMPASSE DES CROS
IMPASSE DES ETABLES
IMPASSE DES LANDAIS
IMPASSE DES PLATES
IMPASSE DES POUGES
IMPASSE DES TILLEULS
IMPASSE DU BIEF
IMPASSE DU BURANDOU
IMPASSE DU CAILLOU
IMPASSE DU PACAGE
IMPASSE DU PLATEAU
IMPASSE DU POINTET
IMPASSE DU PONT DE LA GARDE
IMPASSE DU SENECHAL
IMPASSE DU STABLOU
ROUTE DE LONGESSAGNE
ROUTE DE MEJANESSE
ROUTE DE SINGLES
RUE ANTOINE PLANE
RUE DIBOUET
RUE DES BACS
RUE DES RENARDS
RUE DES HIRONDELLES
RUE DU BRUGERO
ROUTE D'AVEZE
ROUTE DE BORT
ROUTE DE CLERMONT
ROUTE DE LA TOUR
RUE DE LA BANNE D'ORDANCHE
RUE DE LA BASCULE
RUE DE L'ARTENSE
RUE DE L'ENFER
RUE DES COTES
RUE DES ECOLES
RUE DES FONTS
RUE DES FRENES
RUE DES FUSILLES DE 1917
RUE DES NOBLES
RUE DU 19 MARS 1962
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
RUE DU 8 MAI 1945
RUE DU CHAMP DE FOIRE
RUE DU DOCTEUR PIERRE BOUCHAUDY
RUE DU PARADIS
RUE DU PEU
RUE DU PRIEURE
RUE DU SANCY
RUE DU THUEL
IMPASSE DE LA CROIX DE MISSION
IMPASSE DE LA MARECHAUSSÉE
IMPASSE DES AURANDEIX

Date de réajout de l'annuaire : 13/01/2022
063-2114921-002014-00-2022_045.nc

CHEMIN DU SCUPET
CHEMIN DU THEIL SAINT GAL
CHEMIN DU THEIL SOUBRE
IMPASSE BOUDET
IMPASSE BOUSSET
IMPASSE CHAMBERET
IMPASSE CHAMPLONG
IMPASSE FEPAUD
IMPASSE MIARLET
IMPASSE MACHARD
IMPASSE SARAILLE
IMPASSE VERIRAS
IMPASSE DE BONNEFONT

IMPASSE DU MARECHAL FERRAND
IMPASSE DU MINOTIER
IMPASSE DU MONUMENT
IMPASSE DU VIEUX MOULIN
PASSAGE DES LAQUAIS
PASSAGE DU PURGATOIRE
PLACE DE LA MAIRIE
PLACE DE LA POSTE
PLACE DE L'EGLISE
PLACE DU FOIRAIL
PLACE GABRIEL MOLINIER
COURS DES MIRACLES

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Christophe SERRE


